

Contrôle visuel des sacs



Sur décision préfectorale et dans le cadre du Plan Vigipirate, le niveau “vigilance renforcée” est maintenue pour l'ensemble de la période estivale dans le département de l'Isère.

En conséquence, un contrôle visuel des sacs doit être effectué pour accéder aux piscines des Mail et Tournesol.



Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir présenter vos sacs ouverts aux agents vous le demandant.

! Dans le cas contraire, l'entrée à l'établissement vous sera refusée. !

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.